



**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> avril 2016**

**Présents :** MM. Robert CARTIER, Gérard COTE, Jean-Christophe HERY, David MONON, Christian VILLE, Louis WALLAERT, Mmes Ameline DIENOT, Françoise GROSS, Lauriane RANCHON, Camille ROUSSEAUX, -  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Marie DONNAT (pouvoir A. Dienot) -

Date de convocation du Conseil municipal 24 mars 2016  
Lauriane RANCHON a été désignée comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*

**1. Approbation des comptes rendus du 14 janvier et du 5 mars 2016**

Vote : approuvé à l'unanimité

**2. Approbation des comptes de gestion 2015**

Après présentation des comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2015: budget commune, eau et assainissement, CCAS ;

Après avoir comparé les écritures avec les comptes administratifs,

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion dressés par Mme la Trésorière de Mens.

Vote : approuvé à l'unanimité

**Échanges :**

Conformément à une tendance de longue date, le budget de l'eau n'est pas à l'équilibre. Depuis le 01/03/2016, les heures des agents communaux consacrées à l'entretien du réseau d'eau sont comptabilisées. L'objectif étant d'identifier tous les postes dédiés à l'eau et de quantifier le temps passé afin d'intégrer ces éléments dans le prochain budget eau. Au regard des éventuelles réformes territoriales pouvant amener à un transfert à la communauté de communes de la compétence eau, il est de l'intérêt de la commune d'anticiper et d'évaluer précisément toutes les dépenses relatives à l'eau.

Globalement la situation financière de la commune est équilibrée. Les ventes de parcelles communales constructibles réalisées il y a quelques années ont permis jusqu'à présent d'investir sans emprunter. Les futurs travaux prévus par la commune (travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et les travaux incontournables du réseau d'eau) soulèvent la question de l'opportunité pour la commune d'emprunter (taux d'intérêt bas, voire nuls dans le cas d'un Prêt à Taux Zéro).

### 3. Approbation des comptes administratifs 2015 et affectation des résultats

#### Budget Principal

##### *Section de fonctionnement :*

Excédent antérieur reporté.....	409 338,18 €
Dépenses de l'exercice.....	175 083,83 €
Recettes de l'exercice.....	203 252,31 €
Virement à la section d'investissement au D001.....	49 628,59 €
<b>Excédent de clôture.....</b>	<b>387 878,07 €</b>

##### *Section d'investissement :*

Dépenses de l'exercice.....	109 012,69 €
Recettes de l'exercice.....	131 605,63 €
<b>Excédent de clôture.....</b>	<b>22 592,94 €</b>
Déficit antérieur reporté.....	-70 375,63 €
Restes à réaliser en dépenses.....	1 845,90€

Affectation des résultats au budget primitif 2016 :

- 49 628,59 € à la section d'investissement en recettes – article 1068
- 387 878,07 € à la section de fonctionnement en recettes - article 002

#### Budget M49 Service des Eaux

##### *Section de fonctionnement :*

Dépenses de l'exercice.....	38 701,98 €
Recettes de l'exercice.....	33 171,58 €
<b>Déficit de clôture.....</b>	<b>- 5 530,40 €</b>
Déficit antérieur reporté.....	-2 365,18 €

##### *Section d'investissement :*

Dépenses de l'exercice.....	15 905,50 €
Recettes de l'exercice.....	12 955,06 €
<b>Déficit de clôture.....</b>	<b>2 950,44 €</b>
Excédent antérieur reporté.....	1 639,21 €

Affectation des résultats au budget primitif 2016 :

- 1 311,23 € à la section d'investissement en recettes - article 001
- 7 895,58 € à la section de fonctionnement en dépenses - article 002

#### Budget du CCAS

##### *Section de fonctionnement :*

Dépenses de l'exercice.....	2 699,03 €
Recettes de l'exercice.....	209,00 €
<b>Déficit de clôture.....</b>	<b>2 409,03 €</b>
Excédent antérieur reporté.....	730,41 €

**Section d'investissement :**

**NEANT**

Affectation du résultat au budget primitif 2016 :

- 1 678,62 € à la section de fonctionnement en dépenses – article 002

Sortie de M. le Maire avant le vote

Vote : approuvé à l'unanimité

**4. Automaticité de fixation des indemnités de fonction des maires pour les communes de moins de 1000 habitants**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT.

Ces dispositions sont applicables à tous les maires. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités du maire sont fixées aux taux du barème de l'article L.2123-23 du CGCT.

La commune de St Martin de Clelles, par délibération en date du 28 mars 2014, a fixé le taux des indemnités de fonction du Maire à 15,78 % ; une nouvelle délibération doit être prise.

Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires Article L. 2123-23 du CGCT

Strates démographique	Taux maximal en % de l'indice brut 1015	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	<b>17</b>	646,25

Vote : approuvé à l'unanimité

Abstention : L. Wallaert- R. Cartier

**5. Provisions pour révision de la station d'épuration (STEP) de la Chabannerie**

Une révision de la station d'épuration doit être faite tous les 10 ans : vidange, curage des bassins, traitement des boues et remplacement des roseaux.

Les coûts sont estimés à 25 000,00 €. Des provisions doivent être faites dès 2016.

Le conseil municipal, décide de provisionner la somme de 2500 € par an pendant 10 ans à compter de l'exercice 2016.

Vote : approuvé à l'unanimité

## **6. Chantier jeunes**

Pour le deuxième circuit des balades poétiques 2016, la commune de St Martin de Clelles souhaite créer un sentier dans les bois (sur la délaissée de la RD 1075 et en aval de celle-ci) pour rejoindre le chemin du Pavé, au-dessus du village.

Le travail consiste à nettoyer le chemin à l'entrée sud du village et menant à la RD1075.

Pour cette mission, M. le Maire propose de recruter 4 jeunes de 16 ans à 17 ans. Ils seront encadrés par un animateur artisan, Christian DIENOT, sur une base de 5 demi-journées soit 17,5 h par semaine du 18 au 22 avril 2016.

La rémunération sera basée sur l'indice majoré 321 correspondant au salaire minimum dans la fonction publique (équivalent du S.M.I.C.).

Vote : approuvé à l'unanimité

Abstention : 2 (L. Ranchon - G. Cote)

## **7. Sentier balades poétiques : convention entre propriétaire parcelle ZE47 et la commune**

Le sentier créée (sur la délaissée de la RD 1075 et en aval de celle-ci) pour rejoindre le chemin du Pavé, au-dessus du village emprunte en partie la parcelle ZE47 appartenant à Mme Gisèle GORECKI. La commune a obtenu l'accord de Mme Gisèle GORECKI pour traverser sa parcelle.

Cet accord doit être officialisé par la signature d'une convention.

Vote : approuvé à l'unanimité

## **8. Vote des taux de contributions directes pour 2016**

M. le Maire propose au Conseil municipal de reconduire à l'identique les taux de contributions directes votés en 2015 pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation (T.H.) :	12,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.) :	20,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.) :	131,59 %

Vote : approuvé à l'unanimité

## **9. Vote du budget primitif 2016**

### **Budget principal de la commune (M14)**

- section de fonctionnement : 598 452,18 €
- section d'investissement : 193 185,63 €

Echanges autour de l'entretien de la voirie communale qui devrait selon certains membres du conseil faire l'objet d'une enveloppe dédiée chaque année. Cet aspect sera pris en compte lors de la préparation du budget 2017.

### **Budget du service des eaux (M49)**

- section de fonctionnement : 53 533,18 €
- section d'investissement : 33 715,21 €

## Budget du C.C.A.S

-section de fonctionnement : 3 230,41 €

Vote : approuvé à l'unanimité

### 10. Rénovation thermique des bâtiments communaux – réserve parlementaire

M. le maire demande l'accord du conseil municipal pour déposer une demande de subvention auprès de Mme Marie-Noëlle BATTISTEL, dans le cadre de la réserve parlementaire, concernant le plan de rénovation thermique des bâtiments de la mairie et la Salle Eloi Ville, sur la base des chiffres suivants :

Financement	Montant HT de la subvention €	Taux
Réserve Parlementaire sollicitée	7 000	2.54 %
TEPOS via CDC Trièves	40 000	14.50 %
Département Isère	161 687	58.80%
<b>Sous total (subventions publiques)</b>	<b>220 133</b>	<b>75.84 %</b>
Auto financement Commune	55 033	24.16 %
<b>Total</b>	<b>275 166</b>	<b>100.00 %</b>

Vote : approuvé à l'unanimité

### 11. Mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau destinée a la consommation humaine - 2ème délibération -

Le maire rappelle les problèmes posés pour la protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine et conformément à la décision du Conseil Municipal du 17 décembre 2010, une procédure d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique a été entamée.

L'ensemble des pièces nécessaires pour l'ouverture de cette enquête est réuni. L'évaluation économique nous a été soumise, y compris l'estimation des services fiscaux en ce qui concerne les acquisitions foncières.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend l'engagement de poursuivre et de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine suivants :

1. Captage de d'Aléon (Papavet) à Trézanne, parcelle X67
2. Captage de Trézanne, parcelle ZH17
3. Captage du Fontanil à Darne, parcelle Z87

Donne pouvoir au Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier technique relatif aux prélèvements d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages, et à l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ;

Vote : approuvé à l'unanimité

## **Questions diverses**

### **Décisions administratives**

#### **Travaux proposés par l'ONF :**

- délimitation des parcelles communales
- amélioration des écoulements d'eau
- création d'une piste

#### **Nom des rues :**

Il est convenu de réfléchir au nom des **lieux-dits** dans un premier temps.

Une majorité s'interroge sur la plus-value apportée par des noms de rues au cœur du village.

#### **Exposition en juillet sur le thème de la main :**

Un appel à manifestation a été lancé autour de la main. Toutes les œuvres artistiques sont les bienvenues.

Prochain conseil : le 29 avril 2016 à 20 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20h00 est levée à 24h00.**